

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-481 DU 12 OCTOBRE 1999

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,
Ministre des Finances et de l'Economie
de l'intérim de Monsieur Théophile NATA,
Ministre du Développement Rural
Pour compter du 12 octobre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

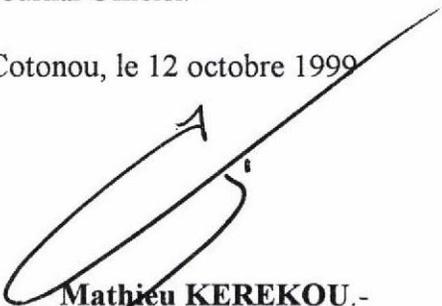
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 12 octobre 1999, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 12 octobre 1999

Par Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4 MDR
4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-